

"Retard" dans les plans de prévention du risque incendie

© 31/07/2003 |  Terre-net Média

PARIS, 31 juil (AFP) - La ministre de l'Ecologie Roselyne Bachelot a regretté jeudi le "retard pris dans l'instauration des plans de prévention du risque incendie de forêt", qui permettent de limiter l'urbanisation dans les zones les plus vulnérables.

Ces "PPRIF", créés par la loi en 1995, définissent trois zones : une zone rouge inconstructible car indéfendable face aux feux, une zone bleue où l'autorisation de construire s'accompagne de prescriptions (comme le débroussaillage sur 50 mètres autour des habitations) et une zone blanche constructible.

"Les campings doivent répondre aux mêmes règles d'urbanisation", a souligné la ministre sur Europe 1.

Selon le ministère de l'Ecologie, 30 communes disposent d'un PPRIF à ce jour, et aucune dans le Var. On en compte 9 dans les Alpes-Maritimes, 2 en Ariège, 9 dans les Hautes-Pyrénées et 10 en Charente-Maritime.

74 PPRIF sont en cours d'élaboration, mais là encore aucun dans le Var.

"Nous avons bien avancé sur les plans de prévention du risque inondation mais nous avons pris du retard sur ces plans de prévention risque incendie de forêt", a expliqué jeudi la ministre. "J'ai envoyé des instructions aux préfets concernés pour qu'ils soient extrêmement volontaristes sur l'édiction de ces plans", a-t-elle poursuivi.

La ministre s'est déclarée "très inquiète" sur la survenue de nouveaux feux: "on nous signale une reprise du mistral".

Evoquant le "plan de restauration du massif" des Maures déjà annoncé par le Premier ministre, Mme Bachelot a mis l'accent sur la "restauration fonctionnelle, pour permettre de mieux combattre les incendies".

"Il faut reconnaître aussi qu'il faut maintenir dans ces zones une agriculture", a souligné la ministre. "La déprise agricole est un facteur de dangerosité, de plus grande exposition au feu", a-t-elle estimé. "Il y a des paysages qui se sont entièrement fermés", a observé Mme Bachelot et "cette désertification rurale est un facteur d'incendie".

